



## LES EXIGENCES POUR LES PRODUITS

### Exposition A – L’EMBALLAGE/L’ÉTIQUETAGE/LA QUALITÉ

#### **Les normes d’emballage**

Tous les produits se trouvant à Cannabis NB doivent se conformer avec :

- La loi sur le cannabis et ses règlements sur l’emballage et l’étiquetage.
- La loi sur l’emballage et l’étiquetage des produits de consommation et ses règlements.
- La loi sur les récipients à boisson du Nouveau-Brunswick.

Le fournisseur est censé respecter tous les délais afin de faire la mise à jour et/ou la révision de l’emballage comme l’exige la loi lorsque de nouvelles normes sont annoncées et/ou mises en vigueur.

#### **Le programme de gestion des récipients à boisson**

Toutes les boissons au cannabis vendu à Cannabis NB doivent être enregistrées par le fournisseur auprès du programme de gestion des récipients à boisson des provinces Atlantiques. Dans le cadre de ce programme, le fournisseur doit collecter un dépôt de récipients à boisson auprès de Cannabis NB pour chaque unité vendue à Cannabis NB et ces dépôts doivent être remis directement à la province du Nouveau-Brunswick par le fournisseur.

Pour plus d’information sur le programme de gestion des récipients à boisson veuillez visiter :

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services\\_renderer.3975.Beverage\\_Container\\_Program.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.3975.Beverage_Container_Program.html)

#### **Les exigences sur l’étiquetage au Nouveau-Brunswick :**

Tous les produits se trouvant à Cannabis NB doivent avoir les éléments qui suivent sur leur étiquette :

##### Un texte bilingue (anglais & français) :

- La classe du produit
- Les allergènes (s’il y en a)
- Un énoncé sur le remboursement des récipients à boisson (si cela est nécessaire)

Les structures de phrases suivantes sont acceptables et approuvées par Cannabis NB. Toutes autres versions doivent être approuvées par le Département de l’Environnement du Nouveau-Brunswick.

- *Refund/Consignée*
- *Return for refund where applicable/Consignée là où la loi le prescrit*
- *Return for refund where applicable/Bouteille consignée selon la loi*

La taille minimale du lettrage est d’un huitième d’un pouce (3,2mm) en fonction de lettres majuscules.

### Les codes-barres:

- **Codes-barres UPC-A (1D)** compatible avec la numérisation RF sur l'unité de vente et sur la boîte d'expédition principal.

### Étiquette de la boîte d'expédition

Sans contraintes pour le format du texte en autant qu'il soit lisible et que les informations suivantes se trouvent sur la boîte d'expédition :

1. Le nom du produit
2. Le format de l'unité (ex. 3,5g)
3. La quantité d'unités qui se trouvent dans la boîte
4. La date d'emballage (Jour/Mois/Année)
5. La date de péremption (Jour/Mois/Année), s'il y en a une
6. Le code de la province (NB)

### **Qualité**

Les produits reçus à Cannabis NB doivent être en bon état, dans un emballage sans fissures qui n'est pas écrasé ou humide. L'emballage doit être scellé et intact. Les timbres d'accise doivent être entièrement apposés. (Si cela est nécessaire)

### **Durée de conservation**

Le fournisseur prendra les mesures nécessaires afin que les produits ne soient pas expédiés plus de 60 jours après la date d'emballage afin de maximiser la durée de conservation de l'inventaire de Cannabis NB.

## Exposition B – Marchandisage commercial

### **L'image d'un produit**

Cannabis NB exige ces lignes directrices pour chaque produit:

- Une image professionnelle pour chaque produit pour une utilisation sur le site internet de Cannabis NB. Plus de détails ci-dessous.
- Une image professionnelle du contenu du contenant. (ex. Fleur séchée, chocolat, gélatine, cartouche, concentré, etc) pour une utilisation sur le site internet de Cannabis NB. Plus de détails ci-dessous.

Toutes les images doivent respecter ces critères:

- un fichier de type JPEG
- Idéalement 1088px x 1440 px
- Fond blanc
- Un cadre centré horizontalement et verticalement

### **Fiches de vente des produits**

Cannabis NB demande une fiche de vente des produits numérique et bilingue pour chaque produit qui mentionne ses attributs et ses caractéristiques uniques. Ces fiches sont distribuées à notre équipe de vente au détail afin qu'elle puisse approfondir leur connaissance avant le lancement de ce produit.

### **Emballage**

Sauf s'il y a eu une approbation préalable de Cannabis NB, les publicités, peu importe sa nature, ne peuvent être incluses dans les boîtes d'expédition ou attachées aux produits.

## Exposition C – Les livraisons

### **Les livraisons des produits**

#### Délai de livraison du fournisseur

Tous les bons de commande reçus par le fournisseur seront exécutés et expédiés à Cannabis NB dans un délai maximum de 30 jours ouvrables.

#### Le processus de livraison

Tous les produits commandés par Cannabis NB doivent être livrés directement par le fournisseur ou par un transporteur désigné au lieu de livraison indiqué sur le bon de commande.

Le livreur désigné doit être âgé de plus de 19 ans.

Le livreur désigné doit présenter une pièce d'identité avec photo de l'entreprise et un connaissance à la porte dédiée aux livraisons du magasin ou à la personne ressource du centre de logistique (RSL) de Cannabis NB.

#### Les dates et les heures de livraisons approuvées

Lundi au vendredi de 9h à 16h

Toutes livraisons programmées qui ne respectent pas les dates et les heures approuvées doivent être approuvées par Cannabis NB dans un minimum de 24 heures avant la livraison.

#### Lieu de livraison

Site# 5120

RSL Warehouse

120 English Drive, Moncton, NB E1E 4G7

Cannabis NB se réserve le droit de changer le lieu de livraison. Si le lieu de livraison change, Cannabis NB informera le fournisseur dans un délai raisonnable et le lieu de livraison alternatif sera indiqué sur le bon de commande.